

## TARIFS

Comme c'était déjà le cas pour le centre de loisirs et le camp ados, les tarifs de la garderie et cantine seront basés à partir de septembre 2017, sur le quotient familial. De même, les familles domiciliées en dehors de Cléguérec auront un tarif qui leur sera propre

Si pour des raisons personnelles, la famille ne souhaite pas transmettre son quotient familial, le tarif « Quotient familial non communiqué » sera appliqué.

	Quotient familial inférieur à 680	Quotient familial entre 680 et 999	Quotient familial supérieur à 1000	Quotient Familial Non communiqué	Hors commune
GARDERIE <i>(Tarif au quart d'heure)</i>	0.55€	0.56€	0.57€	0.57€	0.58€
<b>+ 0.50€ pour le goûter</b>					
Cantine <i>(Tarif d'un repas)</i>	3.10€	3.15€	3.20€	3.20€	3.25€



## MAIRIE DE CLÉGUÉREC INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE -GARDERIE MUNICIPALE



CANTINE

GARDERIE

	Responsable 1		Responsable 2	
	Père <input type="checkbox"/>	Mère <input type="checkbox"/>	Père <input type="checkbox"/>	Mère <input type="checkbox"/>
	Autre <input type="checkbox"/> :.....		Autre <input type="checkbox"/> :.....	
Nom et Prénom				
Adresse				
Téléphone:				
• Domicile :	.....		.....	
• Portable :	.....		.....	
• Travail :	.....		.....	
Adresse mail				
Coordonnées				
Employeur				

Allocataire CAF : N° Allocataire .....

Allocataire MSA: N° Allocataire .....

Quotient Familial : .....

### Fonctionnement Carte +

Pour faciliter le règlement des repas de cantine et des heures de garderie, la mairie de Cléguérec s'est dotée en 2012 du système « carte+ »

Lors de l'inscription à la cantine/garderie, l'enfant reçoit une carte. Celle-ci peut alors être utilisée sur les bornes situées

- A la garderie
- Dans les deux écoles

Chaque famille a un compte unique qui doit être alimenté à l'avance, à la mairie, par chèque ou espèces.

Pour pouvoir suivre l'évolution du compte, nous vous proposons de vous transmettre un relevé mensuel par mail ou courrier à l'adresse que vous souhaitez :

- Mail  .....
- Courrier  :.....

Si vous avez des questions ou constatez une anomalie, veuillez prévenir rapidement la mairie par retour de mail ou téléphone (02-97-38-00-15).

Chaque mois, la mairie envoie une relance, par courrier, aux familles ayant un compte débiteur d'au moins 30€.

Si le mois suivant le compte n'est toujours pas réapprovisionné le dossier est transmis à la Trésorerie de Pontivy qui pourra engager une procédure de recouvrement.

### PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER L'ENFANT (LES ENFANTS) OU A CONTACTER EN CAS D'URGENCE :

Père

Mère

Autres personnes :

Nom-Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Lien avec l'enfant : .....

Nom-Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Lien avec l'enfant : .....

Nom-Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Lien avec l'enfant : .....

Nom-Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Lien avec l'enfant : .....

Nom-Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Lien avec l'enfant : .....